



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassins Hydrographiques de la MEUSE AMONT et de l'OISE

P.A.S.H. DE LA MEUSE AMONT REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thuin

Intercommunale Namuroise de Services Publics

P.A.S.H. DE L'OISE REALISE PAR L'ORGANISME D'EPURATION AGREE CONCERNE :

Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thuin

PASH DRESSES PAR :

La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par dérogation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité d'Administration
Jean-Luc MARTIN, Président du Comité d'Administration
Jean-Luc LEIRUNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE AUX ARRETES DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LES PASH DE LA MEUSE AMONT ET DE L'OISE

Namur, le 29 JUIN 2006

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN
Elio Di Rupo

Feuille n° 30/52
Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (la)

habitat ou équip. communautaire bureau activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (lb) :

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :

habitat ou équip. communautaire bureau activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (lib) :

Assainissement transitoire (III)

habitat ou équip. communautaire bureau activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (*) : PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant adjugé ou en construction à réaliser

Collecteur sous pression Collecteur gravitaire Egoût sous pression Egoût gravitaire

Cas particuliers

A diagnostic - A rénover
Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
Eau de surface ayant fonction de collecteur en assainissement autonome
Canalisation d'eau claire existante
Canalisation d'eau claire à réaliser

Traitement des eaux usées

Station d'épuration : Station publique, Station à statut particulier

Autres problématiques

Détermination - Exhaure : Station de pompage

Bassin d'orage : existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 17/06/2005)
Captage public
Zones de protection de captage arrêtées
Prévention rapprochée (IIa)
Prévention éloignée (IIb)
Surveillance (III)

Eaux de surface (Mise à jour : 04/09/2002)
Navigable
Slème catégorie
Slème non classé

Zone de baignade (Mise à jour : 14/06/2004)
Point ou zone de baignade
Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)
Natura 2000

Limite naturelle :
Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 26/11/2004)
Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.
Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'engagent sur leur responsabilité de la DGATLP.
L'utilisation de nouveaux types de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 23/01/2004)
40/1 Limite de planche IGN (1:10.000)
Remarque : le document peut présenter des écarts de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.
Autorisation de reproduction : convention TS 03364

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGATLP - IGN
Traitement des données : OEA et SPGE

